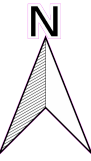
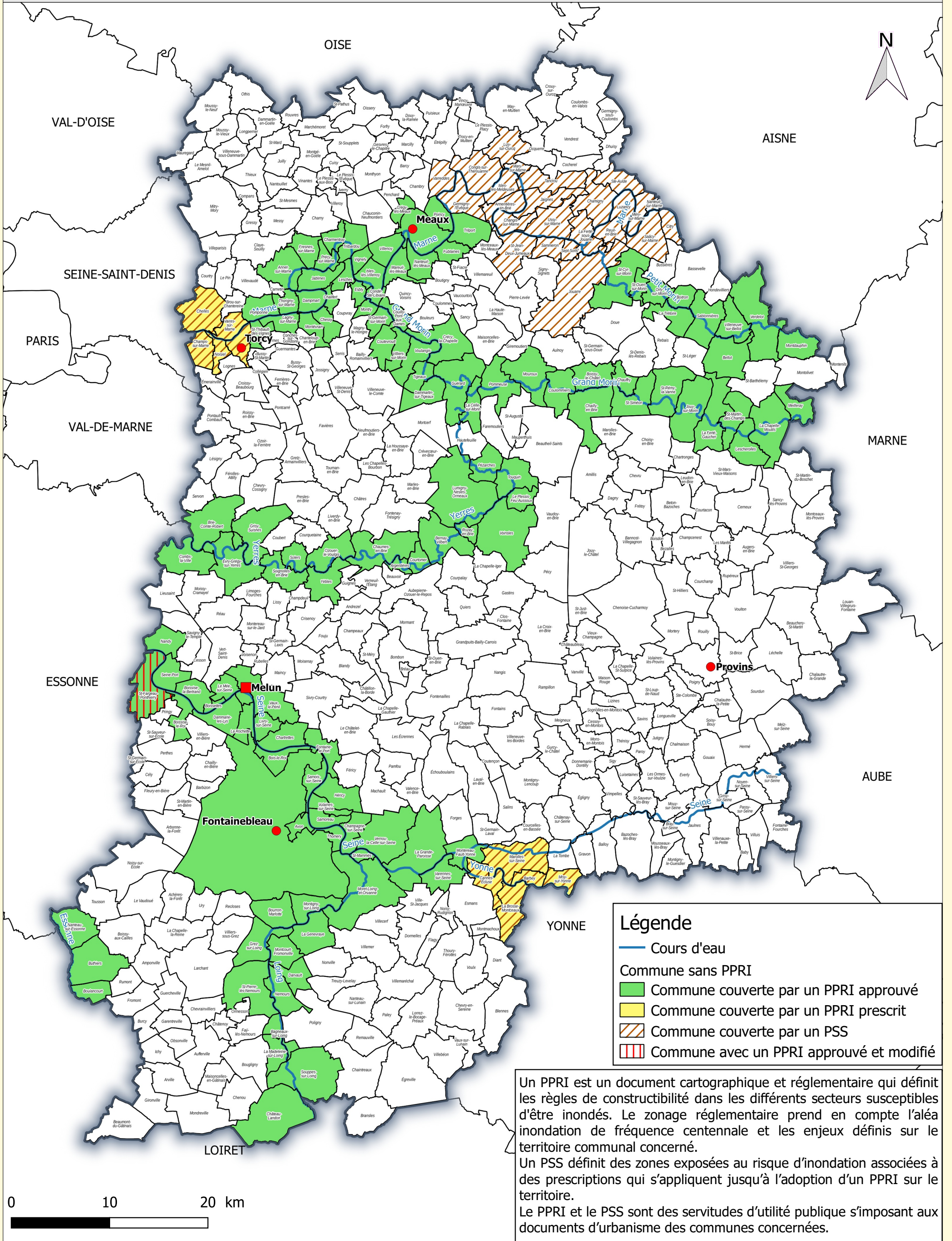


Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et Plan des Surfaces Submersibles (PSS)



Légende

- Cours d'eau
- Commune sans PPRI
- Commune couverte par un PPRI approuvé
- Commune couverte par un PPRI prescrit
- Commune couverte par un PSS
- Commune avec un PPRI approuvé et modifié

Un PPRI est un document cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les différents secteurs susceptibles d'être inondés. Le zonage réglementaire prend en compte l'aléa inondation de fréquence centennale et les enjeux définis sur le territoire communal concerné.

Un PSS définit des zones exposées au risque d'inondation associées à des prescriptions qui s'appliquent jusqu'à l'adoption d'un PPRI sur le territoire.

Le PPRI et le PSS sont des servitudes d'utilité publique s'imposant aux documents d'urbanisme des communes concernées.

